

BO N°23 du 11 juin 2021

COMMUNE DE RIDDES

Mise à l'enquête publique

L'Administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique les demandes présentées par :

Requérant et propriétaires : Tripari Mirko et Tripari-Perazzo Emilia, Avenue de Fully 23, 1920 Martigny

Situation : Parcelle 569, folio 5, lieu-dit Les Courtenaux à 1908 Riddes

Située en zone à bâtir : R3, villas et HA, hameau

Coordonnées : 2'583'857 / 1'113'621

Auteur des plans : Architecture XYZ Sàrl, Chemin du Milieu 104b, 1920 Martigny

Objet : Réalisation d'un couvert à véhicules, pose d'une véranda, d'une cabane de jardin et d'une clôture

Requérant : Brigitte Kampel, Rue de l'Eterpey 13, CP 72, 1918 La Tzoumaz

Situation : Parcelle 4638, folio 51, lieu-dit La Durand à 1918 La Tzoumaz

Située en zone à bâtir : T3, petits chalets

Coordonnées : 2'583'901 / 1'111'100

Propriétaires : PPE 10759 à 10762

Auteur des plans : Galletti & Matter Architectes, Chemin du Languedoc 30a, 1007 Lausanne

Objet : Agrandissement d'une fenêtre existante en dérogation de la zone réservée

Requérant et propriétaires : Verdan Gilles et Sylvia, Chemin de la Maraîche 7 b, 1802 Corseaux

Situation : Parcelle 5345, folio 63, lieu-dit En Mayaz à 1908 Riddes

Située en zone à bâtir : R3, villas et HA, hameau

Coordonnées : 2'578'105 / 1'110'230

Auteur des plans : Alpattec SA, Rue du Simplon 11, 1920 Martigny

Objet : Construction d'un garage

Requérant et propriétaires : Marthe Lambiel, Chemin des Peutis 11, 1908 Riddes

Situation : Parcelle 603, folio 5, lieu-dit Les Courtenaux à 1908 Riddes

Située en zone à bâtir : R3, villas

Coordonnées : 2'583'699 / 1'113'536

Auteur des plans : Max-André Lambiel architecte ets, Ruelle des Cordonniers 5, 1908 Riddes

Objet : Installation d'une pompe à chaleur extérieure et création d'une fenêtre

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du Service des constructions ou par e-mail constructions@riddes.ch. Les observations et oppositions (motivées) devront être adressées au Conseil communal dans un délai de trente jours dès la présente publication.

Riddes, le 11 juin 2021

L'Administration communale